

Autoexamen des

compétences

2006



COLLEGE OF NURSES
OF ONTARIO
ORDRE DES INFIRMIÈRES
ET INFIRMIERS DE L'ONTARIO

L'EXCELLENCE EN SOINS

Table des matières

Aperçu du Programme d'assurance de la qualité	3
L'Autoexamen des compétences	3
Foire aux questions	4
À qui s'adresse l'Autoexamen des compétences?	4
Est-ce que je dois renvoyer mon Autoexamen des compétences à l'Ordre après l'avoir effectué?	4
Qu'entend-on par compétences?	4
Comment l'Ordre a-t-il élaboré les compétences?	4
Sur quelles normes de l'Ordre les compétences sont-elles fondées?	5
Comment l'Autoexamen des compétences est-il organisé?	5
Comment utiliser l'Autoexamen des compétences?	6
Catégorie 1	7
Conduite professionnelle et déontologie	7
Catégorie 2	10
Pensée critique, recherche et leadership	10
Catégorie 3	12
Sécurité des clients et de l'infirmière — prévention de la maladie et des blessures	12
Catégorie 4	13
Relations et sollicitude	13
Catégorie 5	15
Compétences cliniques	15
Évaluation de l'Autoexamen des compétences	18

Autoexamen des compétences 2006 Document. n°. 54028

ISBN 1-897074-99-9

Copyright © Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario, 2006

Première édition : décembre 2001

Édition révisée : décembre 2002, décembre 2003, décembre 2004, mars 2005, janvier 2006

Il est interdit de distribuer ce document, en tout ou en partie, à des fins commerciales ou lucratives sans l'autorisation écrite de l'OIIO. On peut toutefois le reproduire, intégralement ou partiellement, à des fins personnelles ou éducatives sans autorisation expresse, aux conditions suivantes :

■ faire tout effort raisonnable pour en assurer la reproduction fidèle;

■ préciser que l'OIIO en est l'auteur; et

■ préciser que le document reproduit n'est pas une version officielle et qu'il n'a pas été produit en collaboration avec l'OIIO ou avec son aval.

On peut se procurer d'autres exemplaires du présent fascicule auprès du Centre de services à la clientèle au 416 928-0900 ou au 1 800 387-5526.

Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario

101, chemin Davenport

Toronto (Ontario) M5R 3P1

www.cno.org

This document is available in English under the title: *Competency Review Tool 2006*

Aperçu du Programme d'assurance de la qualité

L'Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario a élaboré son Programme d'assurance de la qualité (PAQ) afin d'aider les membres de la profession à poursuivre leur apprentissage tout au long de leur carrière et à améliorer constamment leurs compétences. Le PAQ a donc pour but de favoriser le perfectionnement continu.

Le PAQ permet aussi à l'Ordre de satisfaire aux exigences de la *Loi sur les professions de la santé réglementées*, qui oblige tous les ordres professionnels de l'Ontario à se doter d'un programme d'assurance de la qualité qui garantit la compétence continue de leurs membres. Le programme doit comprendre les éléments suivants : des commentaires sur l'exercice, le dépistage des possibilités d'amélioration et l'évaluation au hasard des compétences.

Le PAQ de l'Ordre comprend deux volets.

L'Exercice réfléchi

L'Examen de l'exercice

L'Exercice réfléchi est le volet obligatoire. Chaque année, tous les membres de l'Ordre doivent effectuer une autoévaluation, obtenir les commentaires d'une ou d'un collègue, élaborer un plan d'apprentissage et évaluer les connaissances ainsi acquises. L'Exercice réfléchi garantit que les infirmières¹ poursuivront leur apprentissage continu et demeureront compétentes afin de suivre l'évolution constante du milieu de la santé.

L'Examen de l'exercice est une évaluation objective des compétences permanentes de l'infirmière. Cette évaluation est fondée sur un ensemble de compétences jugées essentielles à la prestation de soins infirmiers efficaces et conformes aux normes de sécurité et de déontologie. Chaque année, 400 infirmières sont sélectionnées au hasard pour participer à l'Examen de l'exercice.

L'Examen de l'exercice comporte trois étapes :

1. une épreuve écrite,
2. un entretien particulier axé sur la conduite,
3. des mesures de réadaptation pour corriger les lacunes découvertes au cours des étapes précédentes.

Les infirmières qui sont sélectionnées au hasard doivent effectuer l'Épreuve écrite. Si elles réussissent, cela met fin à leur participation. Si, toutefois, l'Ordre a besoin de plus de précisions, elles doivent passer à l'entretien particulier. Seules les infirmières dont l'exercice soulève de graves inquiétudes doivent effectuer la troisième étape.

Pour tout renseignement sur les volets du PAQ, veuillez lire les feuillets d'information offerts sur le site Internet de l'Ordre (www.cno.org), utiliser le service d'information Téléco-Presto, au 1 877 963-7502, ou contacter l'Ordre.

¹ Dans le présent document le féminin « infirmière » est employé sans préjudice et désigne à la fois les hommes et les femmes.

L'Autoexamen des compétences

L'Autoexamen des compétences (AEC) aide l'infirmière prestataire de soins à se préparer à l'Examen de l'exercice. Grâce à cet outil, elle pourra évaluer sa connaissance des compétences essentielles à la prestation de soins efficaces et conformes aux normes de sécurité et de déontologie. Les compétences énumérées dans le présent document correspondent à celles sur lesquelles sont fondés l'Épreuve écrite et l'Entretien particulier. L'AEC incite l'infirmière à réfléchir aux moyens par lesquels elle applique ces compétences dans son exercice quotidien et l'aide à découvrir les domaines dans lesquels elle devra poursuivre son apprentissage afin de se préparer à l'Examen de l'exercice.

Foire aux questions

À qui s'adresse l'Autoexamen des compétences?

L'AEC vous sera utile si vous :

- 1) avez été sélectionnée pour participer à l'Examen de l'exercice² ;
- 2) vous en servez pour satisfaire aux exigences en matière d'Exercice réfléchi;
- 3) souhaitez évaluer votre exercice à la lumière des compétences requises pour exercer la profession.

Cet outil s'adresse tant aux IA qu'aux IAA, puisque les compétences sont inspirées des normes d'exercice qui s'appliquent aux deux catégories de membres. Même si les IA et les IAA effectuent leur autoexamen en se fondant sur les mêmes compétences, il se peut qu'elles aient recours à des moyens différents pour démontrer leurs compétences et évaluer leur exercice, en raison de leur différente formation et des différences entre leurs rôles. Signalons toutefois que les outils qui font partie de l'Examen de l'exercice (l'Épreuve écrite et l'Entretien particulier) sont différents pour les IAA et les IA.

Est-ce que je dois renvoyer mon Autoexamen des compétences à l'Ordre après l'avoir effectué?

Non. Il s'agit d'un outil d'autoévaluation à votre usage personnel.

Qu'entend-on par compétences?

Les compétences sont des énoncés décrivant les comportements que les infirmières estiment essentiels à la prestation de soins efficaces et conformes aux normes de sécurité et de déontologie. Elles sont inspirées des attentes énoncées par l'Ordre dans les normes d'exercice et des caractéristiques requises pour exercer la profession infirmière dans un rôle, une situation ou un milieu de travail donné. Ces caractéristiques comprennent, entre autres, les connaissances, les compétences, le jugement et les croyances.

Comment l'Ordre a-t-il élaboré les compétences?

Aux termes de la *Loi de 1991 sur les professions de la santé réglementées*, tous les organismes de réglementation en Ontario devaient se doter d'un programme servant à évaluer de façon continue la compétence de leurs membres, afin que la population puisse compter sur cette compétence. Pour ce faire, l'Ordre devait d'abord établir les compétences requises pour la prestation continue de soins efficaces et conformes aux normes de sécurité et de déontologie.

Les compétences sont fondées sur les normes d'exercice de l'Ordre. Des expertes en soins infirmiers de partout en Ontario ont dressé une liste des compétences qu'elles jugent essentielles à la prestation de soins efficaces et conformes aux normes de sécurité et de déontologie. Cette liste a ensuite été soumise à des infirmières prestataires de soins, qui ont évalué l'importance de chacune des compétences.

Il ne s'agit pas d'une liste exhaustive de toutes les compétences requises des infirmières dans leur milieu de travail. Ces compétences sont toutefois générales et fondées sur les normes. Par conséquent, elles s'appliquent à toutes les infirmières, peu importe leur domaine de spécialisation et leur clientèle.

² Vous pouvez incorporer vos besoins en apprentissage, ou certains d'entre eux, à l'autoévaluation et au plan d'apprentissage que vous devez effectuer chaque année dans le cadre de l'Exercice réfléchi. Il importe de souligner que le présent document est conçu d'abord et avant tout pour aider les infirmières à se préparer à l'Examen de l'exercice. Même s'il peut servir d'outil complémentaire pour aider l'infirmière à satisfaire aux exigences en matière d'Exercice réfléchi, il ne fournit pas, à lui seul, une évaluation détaillée de l'exercice dans un domaine spécialisé. L'infirmière doit donc trouver d'autres moyens de s'autoévaluer, dont le Manuel d'autoévaluation, la description de rôles, les normes et lignes directrices s'appliquant à des domaines spécialisés et les outils d'évaluation de rendement de son employeur.

Sur quelles normes de l'Ordre les compétences sont-elles fondées?

Les compétences sont fondées sur les normes d'exercice et les directives professionnelles suivantes :

- *La contention*
- *La prise de décisions sur les interventions*
- *La prestation de soins adaptés à la culture*
- *La tenue de dossiers*
- *Le consentement*
- *Le recours aux prestataires de soins non réglementés*
- *La prévention des infections*
- *L'administration de médicaments*
- *Les normes professionnelles (édition 2002)*
- *La réanimation (édition 1999)*
- *La relation thérapeutique*
- *Contester le plan de soins multidisciplinaire*
- *Déontologie infirmière*
- *LPSR : champ d'application et actes autorisés*

Comment l'Autoexamen des compétences est-il organisé?

L'AEC est divisé en cinq catégories, chacune comprenant un certain nombre d'énoncés sur les compétences. L'infirmière doit affirmer si elle possède des connaissances sur chacune des compétences, puis le démontrer. Sinon elle devra approfondir ses connaissances.

Les cinq catégories :

1. Conduite professionnelle et déontologie

L'infirmière doit répondre de sa conduite devant le public et a la responsabilité de veiller à ce que son exercice et sa conduite soient conformes aux exigences législatives et aux normes professionnelles. Ceci inclut : favoriser le bien-être des clients; offrir des choix aux clients et respecter leurs décisions; assurer la confidentialité des renseignements; respecter la vie privée et la qualité de la vie; et respecter son engagement envers son client, sa profession, son employeur et elle-même.

2. Pensée critique

L'infirmière a recours à la pensée critique lorsqu'elle évalue l'état de santé de ses clients et leurs réactions et prend les mesures nécessaires. Élément crucial de la prise de décisions judicieuses, la pensée critique comprend les activités suivantes : organiser et analyser de l'information, reconnaître des tendances et recueillir des preuves à l'appui des conclusions tirées. L'infirmière consulte aussi les résultats de recherches afin de s'assurer que ses compétences sont à jour et que son exercice est conforme aux meilleures pratiques. Elle doit donc analyser et évaluer l'information et recourir à son jugement avant d'intégrer de nouvelles connaissances à son exercice. L'infirmière fait preuve de leadership lorsqu'elle signale des situations qui mettent en péril la prestation de soins efficaces et conformes aux normes de sécurité et de déontologie et qu'elle intervient en faveur de changements qui favoriseront le bien-être des clients.

3. Sécurité des clients et de l'infirmière — prévention de la maladie et des blessures

L'infirmière est tenue d'aider ses clients et ses collègues à éviter la maladie et les blessures. Elle doit prendre certaines mesures de prévention, réagir aux menaces à la sécurité des clients et des membres de l'équipe soignante, contester les gestes et les ordres douteux et intervenir judicieusement dans des situations dangereuses.

4. Relations et sollicitude

Il incombe à l'infirmière d'établir et de cultiver une relation thérapeutique avec ses clients qui est axée sur les besoins de ces derniers. Cette relation est fondée sur la confiance, le respect, l'intimité et l'emploi judicieux du pouvoir. La relation thérapeutique comprend les éléments suivants : établir et respecter les limites et savoir reconnaître les comportements qui risquent d'enfreindre ces limites. La sollicitude est un aspect fondamental de la relation thérapeutique. L'infirmière manifeste sa sollicitude par son comportement, ses gestes et ses qualités. Il s'agit, en général, de reconnaître que chaque client est un être unique et que l'infirmière doit veiller à ce qu'il atteigne ses objectifs. L'infirmière interagit aussi avec d'autres prestataires de soins. Les

relations que l'infirmière entretient avec ces personnes doivent être caractérisées par le professionnalisme et axées sur la confiance et le respect.

5. Compétences cliniques

L'infirmière doit faire preuve de compétence dans son domaine d'exercice. Les infirmières prestataires de soins, par exemple, doivent posséder les connaissances et les compétences nécessaires pour effectuer l'évaluation complète des clients, pratiquer des interventions en toute sécurité et tenir des dossiers conformément aux normes de l'Ordre. Dans l'AEC, la connaissance et l'application des principes et des attentes de base en matière d'administration de médicaments constituent une compétence clinique précise. En effet, toutes les infirmières doivent posséder les connaissances nécessaires en matière d'administration de médicaments en ce qui a trait aux soins de leurs clients, et ce, même si elles n'administrent pas toutes des médicaments dans l'exercice de leurs fonctions.

Autres éléments :

Les énoncés

Les compétences sont présentées sous forme d'énoncés conçus de manière à favoriser la réflexion et l'autoévaluation. Chaque énoncé est suivi d'exemples de moyens par lesquels l'infirmière pourrait démontrer sa compétence dans son exercice. Ces exemples servent à préciser l'énoncé et ne représentent pas tous les moyens possibles de démontrer la compétence. Ils incitent les participantes à réfléchir à la façon dont elles démontrent leur compétence dans l'exercice quotidien de leurs fonctions. L'infirmière trouvera peut-être utile de discuter avec ses collègues de la pertinence des compétences à un milieu de travail de travail précis.

L'aide-mémoire

L'AEC comprend un aide-mémoire qui aidera l'infirmière à découvrir les compétences qu'elle estime bien démontrer dans l'exercice de ses fonctions et celles qu'elle devra perfectionner.

Comment utiliser l'Autoexamen des compétences?

1. Lisez attentivement chaque énoncé et réfléchissez à des exemples par lesquels vous avez démontré votre compétence dans l'exercice de vos fonctions. Il n'est pas nécessaire de les écrire, mais vous trouverez peut-être utile de le faire si vous utilisez l'AEC afin de vous préparer à la deuxième étape de l'Examen de l'exercice (l'Entretien particulier).
2. Si vous n'êtes pas sûre d'avoir bien compris l'énoncé, lisez les exemples. Ces exemples ne représentent pas tous les moyens possibles de démontrer la compétence. Trouvez des exemples qui se rapportent à votre propre milieu de travail. Vous trouverez peut-être utile d'en discuter avec vos collègues.
3. Cochez la colonne appropriée pour indiquer que vous possédez la compétence et que vous l'appliquez régulièrement dans l'exercice de vos fonctions ou que vous pourriez l'appliquer davantage ou que devez approfondir vos connaissances ou savoir la démontrer.

Bien que les compétences soient générales et applicables à toutes les infirmières, certaines ne s'appliquent pas à tous les milieux de travail. Exemple : la compétence 1, de la catégorie 3 — « J'applique mes connaissances sur le recours approprié à la contention conformément aux lignes directrices de l'Ordre et aux politiques de mon employeur » — risque de ne pas s'appliquer à l'infirmière qui exerce en santé publique. Signalons toutefois que toutes les infirmières doivent posséder au moins une connaissance générale des normes de l'Ordre en plus des connaissances approfondies et spécialisées qui s'appliquent à leur milieu de travail.

4. Après avoir réfléchi à chaque compétence et répondu à chaque énoncé, réfléchissez à vos réponses et prenez note des compétences que vous devez approfondir ou que vous devrez mieux démontrer. Décidez comment vous répondrez à vos besoins d'apprentissage. Voici quelques stratégies possibles :
 - relire les normes applicables (voir la page 5);
 - lire des documents actuels sur la question;
 - collaborer avec des collègues ou avec un mentor dans votre milieu de travail;
 - obtenir d'autres documents de l'Ordre à partir du site Web ou du service Téléco-Presto;
 - consulter une infirmière-conseil de l'Ordre.

Catégorie 1

Conduite professionnelle et déontologie

Compétence	Je possède les connaissances nécessaires et les applique régulièrement dans l'exercice de mes fonctions	Je dois parfaire mes compétences et/ou les appliquer davantage
<p>1. Je reconnais et respecte la diversité de la clientèle (exemples : race, sexe, orientation sexuelle, âge, spiritualité, croyances et valeurs).</p> <p><i>Exemples : Je découvre les croyances et les objectifs des clients et les incorpore au plan de soins; je traite tous mes clients équitablement et respecte leur individualité.</i></p>		
<p>2. Je reconnais mes valeurs et l'influence qu'elles peuvent avoir sur les soins que je prodigue aux clients.</p> <p><i>Exemples : Je sais reconnaître si mes valeurs sont en conflit avec celles de mes clients; j'appuie les décisions de mes clients en matière de soins; je veille à ce qu'ils reçoivent des soins même si nos valeurs ne s'accordent pas.</i></p>		
<p>3. J'utilise mes connaissances et mes compétences pour intervenir en faveur de l'intérêt de mes clients.</p> <p><i>Exemples : Je tiens compte des désirs de mes clients dans la planification des soins; je collabore avec l'équipe soignante pour veiller à répondre aux besoins des clients; je transmets les désirs de mes clients aux membres de l'équipe; j'interviens si le plan de soins n'est pas conforme aux désirs de mes clients.</i></p>		
<p>4. J'interviens au nom de mes clients afin de faire respecter leurs décisions en matière de soins de soutien et palliatifs.</p> <p><i>Exemples : Je respecte les valeurs de mes clients; je découvre leurs désirs et les applique conformément à la Loi et aux normes d'exercice; je transmets leurs désirs à tous les membres de l'équipe et les note aux dossiers.</i></p>		
<p>5. J'appuie et protège les clients qui ont de la difficulté à se protéger contre la violence infligée par autrui et par eux-mêmes.</p> <p><i>Exemples : Je dépiste les clients qui risquent de se blesser eux-mêmes ou de subir la violence d'autrui; je mets en vigueur des mesures de sécurité afin de les protéger; j'interviens pour faire cesser la violence; je signale les mauvais traitements sexuels conformément à la Loi (infligés à des enfants ou par des prestataires de soins).</i></p>		

Compétence	Je possède les connaissances nécessaires et les applique régulièrement dans l'exercice de mes fonctions	Je dois parfaire mes compétences et/ou les appliquer davantage
<p>6. Je favorise le droit de mes clients à prendre de décisions éclairées et les aide à prendre en charge leur traitement.</p> <p><i>Exemples : Je m'assure que les clients possèdent l'information pertinente afin de pouvoir prendre des décisions éclairées en matière de soins; je communique les décisions des clients aux membres pertinents de l'équipe; j'interviens si je crois que les clients n'ont pas pris une décision éclairée.</i></p>		
<p>7. J'évalue l'aptitude des clients ou de leur mandataire spécial à participer à la prise de décisions.</p> <p><i>Exemples: Je sais reconnaître si un client est incapable de prendre des décisions relativement à ses soins; je découvre le mandataire conformément à la Loi et aux normes d'exercice.</i></p>		
<p>8. J'obtiens le consentement des clients aux soins infirmiers conformément à la Loi et aux normes.</p> <p><i>Exemples : Je veille à ce que mes clients soient informés des options en matière de soins; j'évalue leur aptitude à donner leur consentement éclairé; je suis la directive professionnelle de l'Ordre sur le consentement si mon client est incapable de donner son consentement éclairé; je note le consentement du client au dossier.</i></p>		
<p>9. Je protège le droit de mes clients à la vie privée et à la confidentialité.</p> <p><i>Exemples : Je ne discute de mes clients qu'avec les membres de l'équipe soignante concernés; je ne recueille aucune information qui n'est pas requise pour la prestation de soins; j'obtiens le consentement des clients avant de partager l'information; je protège la confidentialité de l'information concernant les clients; je respecte la vie privée des clients lorsque je les soigne.</i></p>		
<p>10. J'assume la responsabilité de mes actes et de mes décisions.</p> <p><i>Exemples : J'exerce conformément à la Loi et aux normes d'exercice; je peux justifier mes actes et mes décisions; je connais mes responsabilités comme membre d'une équipe; j'assume la responsabilité de mes erreurs et intervient d'une manière appropriée afin d'assurer la sécurité des clients; je réfléchis constamment à mon exercice et cherche à l'améliorer.</i></p>		

Compétence	Je possède les connaissances nécessaires et les applique régulièrement dans l'exercice de mes fonctions	Je dois parfaire mes compétences et/ou les appliquer davantage
<p>11. Je reconnais les limites de mon exercice et demande de l'aide au besoin.</p> <p><i>Exemples : Je sais reconnaître les connaissances et les compétences actuelles qui sont pertinentes à mon champ d'activité; je découvre les connaissances et les compétences dont j'ai besoin pour améliorer mon exercice; j'obtiens les commentaires de collègues; je poursuis mon apprentissage conformément à mes besoins; je consulte d'autres personnes si une situation dépasse les limites de mes connaissances et de mes compétences.</i></p>		
<p>12. J'interviens en faveur de politiques et de protocoles reliés aux soins des clients et au milieu de soins et je participe à leur élaboration.</p> <p><i>Exemples : Je propose des moyens d'améliorer la qualité des soins; j'interviens en faveur de modifications aux politiques et aux normes afin de favoriser la qualité des soins; je représente le personnel infirmier au sein de comités afin de favoriser la qualité des soins.</i></p>		
<p>13. Je fais preuve de jugement dans la prise de décisions.</p> <p><i>Exemples : Je décide quelles interventions sont nécessaires; j'évalue les risques et les bienfaits de ces interventions en fonction de l'état du client; je peux justifier mes décisions; je consulte d'autres personnes au besoin; j'interviens en faveur de protocoles le cas échéant; je fonde mon exercice sur les recherches actuelles et reconnues.</i></p>		
<p>14. Je connais mon champ d'application, les normes professionnelles de l'Ordre et les lois pertinentes et les applique à mon exercice.</p> <p><i>Exemples : Je sais comment les normes et les lois s'appliquent à mon exercice; je sais où trouver les normes; je me tiens au courant des normes et des lois; le cas échéant, je demande des précisions et des conseils sur l'interprétation des normes et des lois.</i></p>		

Catégorie 2

Pensée critique, recherche et leadership

Compétence	Je possède les connaissances nécessaires et les applique régulièrement dans l'exercice de mes fonctions	Je dois parfaire mes compétences et/ou les appliquer davantage
<p>1. J'agis à titre de modèle, de préceptrice, de personne-ressource ou de soutien.</p> <p><i>Exemples : J'enseigne aux étudiants, aux collègues et aux clients et leur donne des conseils; j'évalue l'efficacité des programmes d'orientation et de formation et recommande des changements au besoin; je dirige les clients, les collègues, les étudiants et les prestataires de soins non réglementés vers les ressources appropriées.</i></p>		
<p>2. Je partage mes compétences, mes connaissances et mes expériences avec mes collègues, les étudiants et les clients.</p> <p><i>Exemples : Je découvre les possibilités d'apprentissage pertinentes et y favorise l'accès; j'ai une attitude accueillante; on me connaît comme préceptrice/mentor.</i></p>		
<p>3. Je démontre mes connaissances en matière d'autoréglementation, du rôle de l'Ordre et de la façon dont ce rôle se distingue de celui des organismes professionnels tels que l'AlIAAO, la RNAO et l'ONA.</p> <p><i>Exemples : Je comprends les principes de l'autoréglementation et le rôle qu'y joue l'Ordre; je comprends mes responsabilités en tant que membre d'une profession autoréglémentée; je sais comment contacter l'Ordre pour obtenir de l'aide afin de résoudre des problèmes professionnels; je comprends le mandat des différents organismes professionnels.</i></p>		
<p>4. Je répartis ou délègue les différents aspects des soins d'une manière appropriée.</p> <p><i>Exemples : Je comprends la différence entre répartir des tâches et les déléguer, conformément à la LPSR; je comprends mes responsabilités en ce qui a trait à ces activités; je veille à ce que les tâches soient réparties correctement; je connais les limites de mon rôle et l'étendue de ma collaboration avec d'autres; je peux fournir des motifs clairs de mes décisions en matière de répartition des tâches.</i></p>		
<p>5. Je guide les prestataires de soins non réglementés (PSNR) conformément à la directive professionnelle de l'Ordre, Le recours aux prestataires de soins non réglementés.</p> <p><i>Exemples : Je comprends les critères servant à déléguer des tâches aux PSNR; je les initie d'une manière appropriée et vérifie leur compétence; je les supervise d'une manière appropriée en fonction de l'état du client, de la nature des interventions et de leur niveau de compétence.</i></p>		

Compétence	Je possède les connaissances nécessaires et les applique régulièrement dans l'exercice de mes fonctions	Je dois parfaire mes compétences et/ou les appliquer davantage
<p>6. Je supervise les étudiants, les PSNR et d'autres personnes d'une manière appropriée.</p> <p><i>Exemples : J'assure une supervision directe ou indirecte appropriée; je suis prête à intervenir durant les soins au besoin; je communique clairement les besoins en matière de supervision; je surveille l'état des clients afin d'assurer leur sécurité et de veiller à ce que les bons prestataires soient affectés à leurs soins; je sais que l'étudiant ou le PSNR a été déclaré compétent (conformément aux politiques de l'établissement); je m'assure que l'étudiant ou le PSNR sait quand demander de l'aide.</i></p>		
<p>7. J'applique les principes de la résolution de conflits efficace.</p> <p><i>Exemples : Je sais reconnaître les conflits et je prends l'initiative pour les résoudre; je discute des problèmes et cherche des précisions; je collabore à la résolution de conflits; je propose des stratégies pour la résolution de conflits; j'interviens pour assurer la sécurité du milieu de travail.</i></p>		
<p>8. Je participe efficacement au processus de changement.</p> <p><i>Exemples : Je découvre et j'appuie les initiatives en matière de changement; j'exprime mes inquiétudes et propose des solutions possibles d'une manière appropriée et professionnelle; j'appuie mes collègues pendant les changements.</i></p>		
<p>9. J'utilise mes compétences en résolution de problèmes en situation de crise et de façon permanente.</p> <p><i>Exemples : Je découvre les problèmes selon l'état de mes clients; je décide si le problème fait partie de mon champ d'application; je choisis les interventions infirmières appropriées en tenant compte des risques et des bienfaits éventuels; je consulte les prestataires de soins appropriés et collabore avec eux au besoin.</i></p>		
<p>10. J'établis judicieusement les priorités selon l'urgence des problèmes dont souffrent les clients, la charge de travail, etc.</p> <p><i>Exemples : J'organise les soins d'une manière appropriée; je surveille l'évolution des besoins afin de modifier constamment les priorités; j'établis l'urgence de diverses situations; je gère des priorités multiples.</i></p>		
<p>11. Je fonde mon exercice sur des recherches actuelles et reconnues.</p> <p><i>Exemples : Je connais les recherches actuelles et sais comment elles s'appliquent à mon domaine d'activités; je lis et j'analyse des articles et des rapports de recherche; je découvre les pratiques infirmières qui ne sont pas justifiées par les recherches actuelles et j'interviens en faveur de leur modification; je partage mes connaissances des recherches actuelles avec mes collègues et les autres membres de l'équipe soignante; j'intègre judicieusement les recherches actuelles à mon exercice.</i></p>		

Catégorie 3

Sécurité des clients et de l'infirmière — prévention de la maladie et des blessures

Compétence	Je possède les connaissances nécessaires et les applique régulièrement dans l'exercice de mes fonctions	Je dois parfaire mes compétences et/ou les appliquer davantage
<p>1. J'applique mes connaissances sur le recours approprié à la contention conformément aux directives professionnelles de l'Ordre et aux politiques de mon employeur.</p> <p><i>Exemples : Je comprends la politique de l'Ordre en matière de « contention minimale »; je connais les complications qui découlent du recours à la contention; j'interviens en faveur de la contention minimale dans mon milieu de travail; je sais utiliser judicieusement les moyens de contention mécanique, chimique et environnementale qui sont employés dans mon milieu de travail; je surveille de près la nécessité de la contention et la réévalue constamment.</i></p>		
<p>2. Je réagis correctement aux incohérences et aux erreurs.</p> <p><i>Exemples : Je découvre les incohérences et les erreurs et prends les mesures appropriées pour y remédier; je collabore avec les autres membres de l'équipe soignante afin de remédier aux incohérences et aux erreurs; je signale ces événements et les note aux dossiers appropriés.</i></p>		
<p>3. Je conteste les ordres, les décisions et les gestes douteux d'autres membres de l'équipe soignante et j'interviens en conséquence.</p> <p><i>Exemples : Je repère et conteste les incohérences dans les ordres pour les soins; je discute des ordres, des décisions, des comportements et des gestes douteux avec le coéquipier approprié; je repère les situations qui mettent en péril la sécurité des clients; je prends les mesures nécessaires afin de protéger mes clients; je signale les situations et les résultats à l'autorité appropriée d'une manière objective et opportune et je tiens les dossiers nécessaires.</i></p>		
<p>4. Je démontre ma connaissance des questions reliées à la santé et la sécurité qui s'appliquent à mon milieu de travail et je réagis aux problèmes d'une manière appropriée.</p> <p><i>Exemples : Je sais reconnaître des pratiques ou des situations dangereuses dans mon milieu de travail; je réagis efficacement aux problèmes de sécurité et j'interviens en faveur de changements; je signale et note les pratiques dangereuses et d'autres problèmes reliés à la sécurité.</i></p>		
<p>5. J'applique mes connaissances en matière de prévention des infections conformément aux directives de l'Ordre et aux politiques de mon employeur.</p> <p><i>Exemples : J'interviens toujours d'une manière appropriée pour minimiser le risque d'infection; je sensibilise d'autres personnes aux méthodes de prévention des infections.</i></p>		

Catégorie 4

Relations et sollicitude

Compétence	Je possède les connaissances nécessaires et les applique régulièrement dans l'exercice de mes fonctions	Je dois parfaire mes compétences et/ou les appliquer davantage
<p>1. Je communique efficacement avec mes clients grâce à une large gamme d'aptitudes à la communication.</p> <p><i>Exemples : J'écoute mes clients sans minimiser l'importance de leurs sentiments ni leur donner aussitôt des conseils; je suis sensible à la communication non verbale entre moi et mes clients; je leur donne la possibilité de poser des questions; j'explore les remarques, les attitudes ou les comportements inattendus de mes clients afin d'en découvrir la signification; je démontre ma sollicitude en faisant preuve de chaleur, d'intérêt et de sympathie.</i></p>		
<p>2. J'adapte mes stratégies de communication à la situation de mon client.</p> <p><i>Exemples : J'évalue la réaction de mon client à la situation; j'utilise les stratégies de communication appropriées pour y répondre d'une manière professionnelle.</i></p>		
<p>3. J'utilise des méthodes de communication efficaces avec les autres membres de l'équipe soignante.</p> <p><i>Exemples : Je communique l'information d'une manière professionnelle et concise tout en respectant la confidentialité des renseignements; je prends l'initiative de résoudre les conflits; je transmets l'information d'une manière opportune; je précise l'information transmise et reçue.</i></p>		
<p>4. J'établis et je cultive des relations de collaboration avec mes clients.</p> <p><i>Exemples : Je comprends les concepts de confiance, de respect, d'intimité et du recours approprié au pouvoir et je sais comment ces facteurs influencent la relation thérapeutique; je découvre et respecte les objectifs, les valeurs et les attentes de mes clients; mes plans de soins sont fondés sur des objectifs établis en collaboration avec les clients; je m'assure que le client comprend le rôle de l'infirmière.</i></p>		
<p>5. J'établis et je cultive avec mes clients une relation caractérisée par la sollicitude.</p> <p><i>Exemples : Je fais preuve de chaleur, de respect, de sympathie, de confiance et d'honnêteté avec mes clients; je respecte la dignité de mes clients et les accepte tels qu'ils sont; je démontre mon engagement et ma compassion; j'élabore un plan de soins qui répondra aux besoins précisés par mon client; je veille au respect des limites de la relation thérapeutique.</i></p>		

Compétence	Je possède les connaissances nécessaires et les applique régulièrement dans l'exercice de mes fonctions	Je dois parfaire mes compétences et/ou les appliquer davantage
<p>6. Je reconnais les effets du déséquilibre de pouvoir sur les relations avec les clients.</p> <p><i>Exemples : Je sais que mes clients risquent de voir l'infirmière comme une personne qui exerce sur eux un certain pouvoir; j'évite soigneusement de contraindre ou de manipuler mes clients ou de leur refuser des soins; je signale les cas de comportement inacceptable conformément aux normes de l'Ordre intitulées La relation thérapeutique et Déontologie infirmière.</i></p>		
<p>7. Je sépare les rapports professionnels des rapports sociaux avec mes clients.</p> <p><i>Exemples : Tous mes rapports avec mes clients visent à répondre aux besoins thérapeutiques de ces derniers; je connais les limites de la relation thérapeutique et les respecte; je cultive une relation professionnelle avec tous les membres de l'équipe soignante.</i></p>		
<p>8. Je mets fin aux relations d'une manière qui démontre ma compréhension des besoins et des objectifs des clients.</p> <p><i>Exemples : Je revois le plan de soins afin de décider si les objectifs du client ont été atteints; je découvre les ressources nécessaires pour répondre aux besoins non satisfaits; je mets fin à la relation avec le client sans mettre en péril sa sécurité et son bien-être.</i></p>		
<p>9. Je crée des partenariats avec mes collègues infirmières et mes coéquipiers en reconnaissant la contribution de chaque personne.</p> <p><i>Exemples : Je reconnais l'expertise de chaque membre de l'équipe soignante; et je l'utilise efficacement; j'encourage et respecte la contribution de tous les membres de l'équipe.</i></p>		
<p>10. Je collabore avec les membres de l'équipe soignante afin d'atteindre les objectifs des clients.</p> <p><i>Exemples : Je collabore avec les membres de l'équipe afin d'assurer des résultats optimaux; j'utilise les ressources nécessaires pour répondre aux besoins des clients difficiles.</i></p>		
<p>11. Je cultive une relation de collaboration avec les personnes et les organismes qui fournissent des services à mes clients.</p> <p><i>Exemples : Je sais trouver les services d'appoint dont mes clients ont besoin; je connais les ressources communautaires; je facilite l'accès de mes clients aux services d'appoint et aux organismes; je renseigne les clients sur les ressources offertes.</i></p>		

Catégorie 5

Compétences cliniques

Compétence	Je possède les connaissances nécessaires et les applique régulièrement dans l'exercice de mes fonctions	Je dois parfaire mes compétences et/ou les appliquer davantage
<p>1. J'utilise une variété de techniques pour recueillir de l'information auprès des clients concernant leur état et leur situation.</p> <p><i>Exemples : Je choisis la méthode de collecte de données en fonction de l'état du client (exemples : l'interview, l'écoute, la consultation, la percussion, l'observation, la palpation, l'examen, la surveillance, la mesure); J'analyse les symptômes du client à la lumière de l'information qu'il m'a donnée.</i></p>		
<p>2. Je précise et complète mon évaluation à l'aide de données de différentes sources pertinentes au client et à la situation.</p> <p><i>Exemples : Je recueille de l'information auprès du client, de sa famille et d'autres membres de l'équipe soignante et dans des documents pertinents; je découvre et incorpore d'autres facteurs qui influent sur la santé tels que le revenu, la situation sociale, le niveau d'instruction, l'emploi et les conditions de travail; j'établis la nécessité de poursuivre l'évaluation en fonction des tendances; je synthétise et j'analyse des données de diverses sources afin de prendre des décisions en matière de soins.</i></p>		
<p>3. J'évalue les besoins de mes clients en matière d'apprentissage.</p> <p><i>Exemples : Je découvre les besoins d'apprentissage, tout en tenant compte de la volonté du client et des contraintes imposées par la langue; je mets en œuvre des interventions infirmières afin de répondre aux besoins d'apprentissage.</i></p>		
<p>4. Je confirme l'information que je recueille au sujet de mes clients.</p> <p><i>Exemples : Je relis et j'analyse l'information recueillie; je m'assure de l'exactitude des données et je les réévalue régulièrement; je collabore avec mes coéquipiers et avec les membres de la famille; je modifie le plan de soins en conséquence.</i></p>		
<p>5. J'évalue la pertinence des données recueillies en fonction des priorités et des opinions du client.</p> <p><i>Exemples : Je choisis les interventions appropriées en fonction des données fournies par les clients, de mes connaissances, des meilleures pratiques et de la situation; j'évalue l'opinion qu'a mon client de ses besoins.</i></p>		

Compétence	Je possède les connaissances nécessaires et les applique régulièrement dans l'exercice de mes fonctions	Je dois parfaire mes compétences et/ou les appliquer davantage
<p>6. Je choisis les interventions infirmières et je les classe en ordre de priorité.</p> <p><i>Exemples : Je classe les besoins du client à l'aide des données recueillies; j'établis un plan de soins en fonction des priorités du client; je rédige un plan de soins en collaboration avec le client et mes coéquipiers; je choisis les interventions infirmières qui répondront aux besoins actuels ou futurs du client; je modifie le plan de soins en fonction des problèmes actuels ou éventuels.</i></p>		
<p>7. J'utilise efficacement les principes de l'enseignement et de l'apprentissage.</p> <p><i>Exemples : J'évalue l'aptitude de mon client à apprendre; je choisis des stratégies d'enseignement en fonction de l'âge du client, de sa méthode d'apprentissage, de sa volonté d'apprendre et de son niveau de compréhension; j'aide le client à élaborer un plan d'apprentissage qui tient compte des priorités, de la pertinence de l'information et des résultats visés.</i></p>		
<p>8. Je planifie le congé du client, le cas échéant.</p> <p><i>Exemples : J'évalue les besoins du client au moment de son congé; je le dirige vers les ressources appropriées avant son congé; je passe en revue avec le client son plan de congé ou ses besoins.</i></p>		
<p>9. J'évalue les résultats atteints en collaboration avec le client et les membres de l'équipe soignante.</p> <p><i>Exemples : J'évalue les résultats des interventions infirmières; je m'assure que les objectifs visés pour le client ont été atteints; j'essaie d'autres interventions afin d'atteindre les objectifs qui ne l'ont pas été.</i></p>		
<p>10. J'administre les médicaments conformément à la norme de l'Ordre intitulée L'administration de médicaments.</p> <p><i>Exemples : Je connais les médicaments que prennent les clients dans mon milieu de travail; j'évalue la justesse des médicaments que j'administre ou que prennent mes clients; j'évalue la justesse des médicaments prescrits, leurs bienfaits et leurs risques avant de les administrer aux clients; je retarde et conteste l'administration de médicaments le cas échéant, en fonction de mes connaissances et de mon évaluation; j'administre et j'entrepose les médicaments d'une manière sécuritaire; j'évalue les réactions des clients aux médicaments que j'administre; je renseigne mes clients sur les médicaments que je leur administre.</i></p>		

Compétence	Je possède les connaissances nécessaires et les applique régulièrement dans l'exercice de mes fonctions	Je dois parfaire mes compétences et/ou les appliquer davantage
<p>11. Je tiens des dossiers conformément à la norme de l'Ordre intitulée <i>La tenue de dossiers</i>.</p> <p><i>Exemples : Je note l'événement, le geste ou l'évaluation correctement, honnêtement et de manière opportune; je ne porte aucun jugement dans mes notes; j'inscris la date et l'heure de l'entrée, ainsi que la date et l'heure de l'intervention; j'inscris toute entrée oubliée ou tardive dans le premier espace libre; mes notes sont factuelles et organisées; mes notes portent sur ma participation aux soins des clients; mes notes communiquent à tous les membres de l'équipe soignante une description cohérente de l'état de santé des clients; j'appose ma signature et mon titre professionnel à mes notes.</i></p>		

Évaluation de l'Autoexamen des compétences (AEC)

L'Ordre veut savoir ce que vous pensez du présent document. Veuillez remplir le questionnaire et le renvoyer à l'Ordre par la poste ou par télécopieur.

1. Comment avez-vous obtenu un exemplaire de l'AEC?

- L'Ordre me l'a envoyé parce qu'il m'avait sélectionnée au hasard pour participer à l'Examen de l'exercice.
- Je l'ai commandé à l'aide du bon de commande.
- Je l'ai téléchargé à partir du site Web de l'Ordre.

2. Pourquoi avez-vous utilisé l'AEC?

- Pour me préparer à l'Examen de l'exercice
- Comme outil d'autoévaluation aux fins de l'Exercice réfléchi.

3. En général, avez-vous trouvé que l'AEC est utile pour :

a) accroître votre confiance en votre connaissance des compétences que vous appliquez dans votre exercice :

- inutile
- pas très utile
- plutôt utile
- très utile

b) découvrir vos besoins d'apprentissage :

- inutile
- pas très utile
- plutôt utile
- très utile

4. Veuillez évaluer les aspects suivants de l'AEC :

a) Le texte est clair

- pas du tout
- pas vraiment
- plutôt
- très

b) Il est facile à comprendre

- pas du tout
- pas vraiment
- plutôt
- très

c) Il est facile à utiliser

- pas du tout
- pas vraiment
- plutôt
- très

d) Il est pertinent à mon exercice

- pas du tout
- pas vraiment
- plutôt
- très

e) Les exemples sont utiles

- pas du tout
- pas vraiment
- plutôt
- très

5. Quelle est votre catégorie d'inscription?

- IA
- IA (cat spéc.)
- IAA

6. Depuis combien d'années exercez-vous la profession infirmière?

- 0 – 5
- 6 – 10
- 11 – 15
- 16 – 20
- 21 – 25
- 26 – 30
- 31+

7. Dans quel domaine exercez-vous?

- Soins actifs/hospitaliers
- Soins ambulatoires/clinique/cabinet de médecin
- Soins prolongés
- Réadaptation
- Soins communautaires
- Santé publique
- Santé mentale
- Santé au travail
- Autre (veuillez préciser) _____

8. Comment proposeriez-vous d'améliorer le document?

Merci d'avoir rempli le questionnaire.

Veuillez le renvoyer par télécopieur au 416 928-9643 ou par la poste à l'attention de :

Arlette Zakarian
Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario
101, chemin Davenport
Toronto (Ontario) M5R 3P1



**COLLEGE OF NURSES
OF ONTARIO**
**ORDRE DES INFIRMIÈRES
ET INFIRMIERS DE L'ONTARIO**

L'EXCELLENCE EN SOINS

101, chemin Davenport
Toronto (Ontario)
Canada M5R 3P1
www.cno.org

Téléphone : 416 928-0900
Sans frais en Ontario :
1 800 387-5526
Télec. : 416 928-6507
Courriel : cno@cnomail.org